



## **Compte-rendu du comité de quartier du Plateau – Mardi 30 mai 2023**

### **Etaient présents :**

- Alexis TEILLET, Maire de Savigny-sur-Orge
- Mathieu FLOWER, Adjoint au Maire délégué à la politique de la ville et à la démocratie locale
- Catherine CHEVALIER, Adjointe au Maire déléguée au cadre de vie et aux déplacements
- André MULLER, Conseiller municipal délégué à la sécurité et à la réforme de la police municipale
- François HEEDER, Directeur général adjoint des services techniques
- Malia COUTAND, Directrice de la communication
- Marius NICE, Chef de la police municipale

### **Introduction**

Pour rappel, la Ville est découpée en 6 comités de quartier :

- Quartier de l'Orge
- Quartier Grand-Vaux
- Quartier Jean Moulin
- Quartier Mairie
- Quartier du Coteau
- Quartier du Plateau

Ces comités sont ouverts à tous avec une fréquence de deux sessions par an. Tous les habitants peuvent y assister et évoquer les sujets de leur quartier pendant deux heures, soient de 19H30 à 21H30.

Chaque comité fait l'objet d'un ordre du jour. A l'occasion de la deuxième session du Plateau, les sujets suivants ont été abordés :

### 1° - Cadre de vie :

- Budget participatif
- Application citoyenne

### 2° - Sécurité

- Lancement du dispositif « voisins vigilants »

### 3° - Points divers

- Lancement de la mise en libre-service des trottinettes électriques
- Point d'étape sur la modification du PLU n°3
- Point d'étape sur l'étude du plan de circulation et de stationnement
- Point d'information jeunesse sur l'aide aux BAFA et permis de conduire + chantiers jeunes

Chaque comité de quartier fait également l'objet d'un compte rendu. Ce compte rendu est mis en ligne sur le site internet de la Ville.

### 4° - Temps d'échanges

&&&&&&&&&

### I - Cadre de vie

#### ✓ Budget participatif

Le budget participatif permet aux habitants de proposer des projets d'investissement à l'échelle de leur ville, de leur quartier ou de leur rue.

L'enveloppe budgétaire de cette édition est de 100 000 €

Tout habitant de la commune, de plus de 16 ans, peut proposer un projet, les mineurs devant obligatoirement y participer sous la responsabilité d'un représentant légal.

Afin qu'ils soient recevables, les projets doivent :

- ❖ se situer sur le territoire de la Ville et dans le domaine public,
- ❖ relever de la compétence municipale,
- ❖ représenter une dépense d'investissement,
- ❖ ne pas dépasser 30 000 € chacun,
- ❖ favoriser l'intérêt général et profiter au plus grand nombre d'habitants,
- ❖ contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- ❖ respecter l'environnement et préserver le patrimoine naturel de la Ville.

Ce processus se déroule en plusieurs étapes :

- ❖ Le dépôt des projets → entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 juillet 2023
- ❖ L'étude de recevabilité des projets → entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 septembre 2023
- ❖ Le vote des Saviniens → du 1<sup>er</sup> octobre au 30 octobre 2023
- ❖ L'annonce des projets lauréats → à l'automne 2023 lors des comités de quartier et via les supports de communication de la Ville.

Les fiches projets sont à récupérer à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la Ville : [www.savigny.org](http://www.savigny.org). Elles sont à déposer en Mairie ou transmises à l'adresse mail : [budgetparticipatif@savigny.org](mailto:budgetparticipatif@savigny.org).

Dans la phase d'analyse de faisabilité, un comité composé de 5 élus se réunira une à deux fois.

Des membres experts (services de la Ville) sans voix délibérative pourront être invités. Si besoin, le comité pourra se tourner vers les porteurs de projet afin de leur demander des précisions ou des modifications à la marge pour qu'il puisse être recevable. Des projets similaires pourront être regroupés et leur porteurs mis en relation.

En cas de non-éligibilité du projet, la décision sera motivée et communiquée aux porteurs de projets et aux habitants.

Le vote sera ouvert à tous les citoyens résidant ou travaillant à Savigny-sur-Orge, de plus de 16 ans. Il sera organisé physiquement, via une urne, à la mairie de Savigny-sur-Orge et numériquement si les outils le permettent.

Les projets retenus seront ceux ayant recueilli le plus de voix et dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie. Ils seront sélectionnés par ordre décroissant de voix, jusqu'à atteindre le montant de l'enveloppe totale.

Les résultats des votes, dans l'ordre du nombre de voix obtenus, seront communiqués via les supports de communication de la Ville de Savigny-sur-Orge.

La municipalité évaluera le dispositif chaque année. Elle étudiera collectivement (à travers le comité de suivi), le retour des fiches bilans remplies par les porteurs de projets et fera des préconisations afin d'obtenir des pistes d'amélioration à mettre en œuvre tant dans son utilisation que dans son fonctionnement.

#### ✓ **Application citoyenne**

Cette application gratuite est disponible sur smartphones et tablettes. Elle permet d'être informé en temps réel et donne la possibilité de faire des signalements.

Au 15 mai 2023, les chiffres étaient les suivants :

- 2875 utilisateurs
- 39703 sessions ouvertes
- 488 signalements
- 78,6 % de signalements traités et résolus

Cette application présente une dizaine de fonctionnalités comme une carte interactive des services de la Ville, la balade patrimoniale, les publications municipales, les comptes rendus des comités de quartier...

Les pages préférées des Saviniens qui ressortent sont :

- Pour la 1<sup>ère</sup> place : les actualités de la Ville
- Pour la 2<sup>ème</sup> place : les menus des cantines
- Et enfin pour la 3<sup>ème</sup> place : les infos de la Mairie.

Pour télécharger l'application, il suffit de scanner le QR Code ci-dessous ou rendez-vous dans l'App Store ou Play Store. Tapez « Savigny-sur-Orge et téléchargez gratuitement l'application.



## II - Sécurité

### Lancement du dispositif « voisins vigilants »

Il s'agit d'un dispositif qui vise à :

- Rassurer la population
- Faire participer les administrés à leur propre sécurité
- Faire diminuer le sentiment d'insécurité
- Améliorer la réactivité de la police nationale et de la police municipale contre les phénomènes de délinquance.
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La démarche consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire, des administrés qui y résident et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage structuré autour d'habitants-relais d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la police Municipale et/ou Nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la tranquillité ou la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

## Mise en place

- Appel à candidatures lancé du 24/04 au 24/06 via la plateforme numérique
- Réunion de présentation aux voisins vigilants le mardi 11 juillet à 19h30 en Salle des fêtes.

Dispositif opérationnel dès le 12 juillet 2023

## III – Points divers

- ***Lancement de la mise en libre-service des trottinettes électriques***

La Ville a souhaité mettre en place un nouveau service innovant de mobilités douces en déployant sur la Ville des trottinettes en libre-service en partenariat avec le prestataire Tier Mobility

Une centaine d'engins géolocalisés ont été déployés dans toute la Ville avec 36 emplacements de stationnements stratégiques. Ce déploiement a eu lieu le 23 avril dernier.

L'usage est très simple :

Il suffit d'être majeur, télécharger l'application Tier et renseigner son identité et sa carte bancaire et se laisser guider.

Attention ! Les trottinettes doivent être garées dans les emplacements prévus à cet effet sous peine d'être toujours facturé. Le compteur continue de tourner pendant 35 minutes puis des pénalités sont appliquées.

La tarification commence au début de la course et prend fin lorsque l'engin est replacé dans une station. Tarif : déblocage à 1 € puis 0,22 €/minute – forfait disponible à partir de 5,99/mois. Une carte d'application avec la disponibilité des trottinettes est à proximité.

### **Quelques règles à respecter :**

- Pour une conduite en toute sécurité, les utilisateurs doivent respecter le code de la route (interdiction de circuler sur les trottoirs, prendre les sens interdits, port d'écouteurs et casques audio...)
- Les engins sont bridés aux abords des écoles à 10 km/h et hors zones réglementées à 20 km/h
- Certains espaces sont interdits à la circulation et les engins bridés à 2km/h : parc des sports Jean Moulin, les parcs et jardins, les cimetières etc...
- Le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé (certaines trottinettes en sont équipées).

Des opérations de maintenance et des tournées de remise en ordre des engins sont réalisées quotidiennement par le prestataire Tier Mobility et lui seul.

Depuis le lancement, le 23 avril dernier, voici quelques chiffres :

- 10 000 trajets
- 1600 usagers uniques
- 17 300 kms parcourus
- 1,7 km de distance moyenne parcourue

Les stations sont en cours d'expérimentation : vos retours, les trajets effectués et les usages constatés nous permettront d'améliorer ce service.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas eu de problèmes notoires sur la Ville.

En cas de problème, vous pouvez contacter le prestataire via la boîte mail : [savigny-sur-orge@tier.app](mailto:savigny-sur-orge@tier.app), ou [support@tier.app](mailto:support@tier.app) ou par téléphone au : 01.86.76.73.45.

- ***Point d'étape sur la modification du PLU n°3***

A l'issue des ateliers des 8 octobre et 7 novembre 2022 et de la réunion publique du 17 novembre 2022, l'ensemble des propositions ont été transmises aux services de l'Etat et en particulier à l'Autorité Environnementale qui nous a imposé une étude complémentaire visant à préciser et intégrer au dossier la prise en compte des zones humides, des impacts de la santé (bruit, pollutions), sur les risques d'inondations, etc. Nous avons dû prendre un bureau d'étude spécialisé (3 mois)

Cette étude est en cours et occasionne un retard d'au moins 4 mois sur le calendrier initial.

L'enquête publique ne pourra être lancée qu'après rendu de cette étude complémentaire et nouvel avis-préalable de l'Autorité environnementale (objectif 3<sup>ème</sup> trimestre 2023).

- ***Point d'étape sur l'étude du plan de circulation et de stationnement***

L'élaboration d'un **Schéma directeur multimodal de circulation et de stationnement** sur la commune de Savigny-sur-Orge a été lancée :

**Les objectifs du futur schéma sont les suivants:**

- Apaiser la circulation et favoriser le partage de la voirie pour tous les usages (piétons, PMR, trottinettes, vélos, transports en communs, voitures et transports logistiques)
- Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'intérêts de la ville (écoles, services à la population, lieux culturels et sportifs, commerces et zones d'activités, gare, parcs...) selon les différents modes de déplacement et ainsi limiter les conflits d'usages
- Améliorer et fluidifier les circulations en résorbant les points noirs identifiés pour chaque mode de transport
- Uniformiser la réglementation de voirie tout en tenant compte des contraintes et des spécificités des différents quartiers de la ville
- Favoriser l'intermodalité et l'usage des transports en commun et des modes actifs
- Répondre au besoin de stationnement dans tous les secteurs de la commune.

La Mission du Bureau d'études s'articule en **3 étapes** :

1. Diagnostic et analyse de la situation en matière d'offre de stationnement et de circulation et de leurs usages :
  - Analyse de la circulation actuelle
    - Enquête terrain et Etude quantitative des flux avec des comptages directionnels
    - Identification des principaux itinéraires empruntés par les différents usagers + identification des points de blocages
    - Prise en compte des projets d'aménagements de la ville
  - Analyse de l'offre et de la demande de stationnement pour mettre en lumière le degré d'adéquation de l'offre de stationnement disponible au regard des besoins et usages observés
    - Enquête de stationnement avec taux d'occupation par rue
    - Enquête de rotation
2. Proposition de scénarii ou schémas de principe
  - Scénarii d'évolution du plan de circulation ainsi qu'une politique de stationnement correspondante
  - Plans d'actions et d'aménagements pour la résorption des points noirs identifiés dans chaque mode de déplacement – Estimation des coûts
3. Elaboration du Schéma directeur de circulation et de stationnement
  - Schéma d'organisation du stationnement par secteur
  - Schéma d'organisation des circulations
    - Plan de principe avec évaluation des impacts
    - Organisation des itinéraires à privilégier en fonction des modes
    - Programme d'actions

### **Le volet concertation**

Il est attendu que le prestataire propose une méthodologie de concertation tout au long de l'étude et pouvant toucher l'ensemble des usagers de la voirie (habitants, commerçants, entreprises, équipements publics, services...) afin de recueillir leur ressenti, les besoins et problématiques rencontrés au quotidien mais aussi de co-construire les futurs plans de circulation et de stationnement.

### **Où en est-on ?**

- Consultation lancée en mars. En cours d'analyse pour une notification au mieux avant l'été.
- Lancement de la concertation à l'automne.

## V – Présentation de l'aide aux BAFA et au permis de conduire et des chantiers jeunes

### **Bourse au BAFA et au PERMIS :**

Une bourse est octroyée aux Saviniens âgés de 16 à 25 ans afin de les aider dans l'obtention de leur permis de conduire ou du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Pour ce faire, la Ville souhaite encourager les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la construction de projet.

La Municipalité propose donc un dispositif d'aide à hauteur de 250€ en contrepartie d'un investissement citoyen de 25 heures au sein des services municipaux.

### **Chantiers Jeunes :**

Tous les Saviniens de 16 à 25 ans, avec un projet (professionnel, universitaire ou humanitaire), peuvent en contrepartie d'un travail citoyen de 25 heures, prétendre à une aide financière de la commune. Pour cela, ils doivent participer à des missions dans des domaines variés au sein des services municipaux. Ils recevront alors 250€ en chèques Cdhoc, utilisables dans de nombreuses grandes enseignes.

Plus de 60 dossiers ont été retirés dont 32 déposés par les jeunes qui ont pu présenter leur projet devant un jury.

Pour rappel, les dossiers devaient être déposés avant le 10 juin.

### **Pour constater le PIJ (Point Informations Jeunesse) :**

Accueil libre du lundi au vendredi, de 14H à 17H - + d'infos à [point-information-jeunesse@savigny.org](mailto:point-information-jeunesse@savigny.org) ou au 01.83.53.83.57/06.98.26.47.81

## VI – Temps d'échanges :

### **Les sujets abordés :**

- **Sécurité**

Comment peut-on faire pour signaler une infraction en de la police municipale ? Ne pas hésiter à appeler l'astreinte de la police nationale. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la réforme de l'agglomération, le commissariat de Juvisy-sur-Orge reste la maison « mère » et les annexes sont les commissariats de Savigny-sur-Orge et Morangis qui font aussi appel au GAJ (Groupement d'Appui Judiciaire) pour le suivi des dépôts de plainte.

Il a été signalé du trafic de drogue rue des écoles et avenue Charles Mossler : la police nationale ou municipale doit impérativement être averti (pas de concurrence entre les deux polices).



- **Trottinettes**

Si de nouveaux emplacements pour les trottinettes électriques devaient être installés près des pavillons, les riverains concernés seront concertés. Nous attendons le bilan avec Tier Mobility afin d'étudier la possibilité de réduire ou d'augmenter le nombre d'emplacements dans la Ville.

- **Chantiers**

Des problèmes de nuisances dus aux chantiers sur l'avenue Gabriel Péri et Rue Henri Raynaud sont signalés : pour la première, les nuisances occasionnées par les ouvriers travaillant le week-end et pour la deuxième les décharges de camions à 4H du matin. Tous ces problèmes doivent être portés à la connaissance de la police municipale via l'application citoyenne ou par téléphone. Monsieur le Maire rappelle régulièrement aux promoteurs leurs obligations (charte de la promotion immobilière durable et de la lutte contre les nuisances de chantier).

- **Urbanisme**

L'autorisation des ouvertures « sur les voisins » et les réglementations relatives à l'installation des pompes à chaleur ont été incluses à la modification n° 3 du PLU.

- **Divers**

1. Dans l'avenue Robert Leuthreau, les voitures et les bus roulent sur les trottoirs. C'est un réel problème de croisement de véhicules. Problématique qui sera étudiée dans le cadre de l'étude de circulation et de stationnement. En attendant, les forces de l'ordre vont renforcer les contrôles routiers.
2. Certains riverains souhaiteraient savoir pourquoi les problèmes de stationnements/circulation n'ont pas été réglés avant de construire. Monsieur le Maire précise que la Ville a une certaine obligation de construire. Concernant l'étude, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre tourne dans la Ville afin de déterminer les rues les plus endommagées et les moins abîmées. Ce qui prend du temps car nous avons 107 kms de rues municipales.
3. En ce qui concerne le devenir de la ferme Champagne, la Ville souhaiterait racheter le terrain au Ministère de la Justice, afin de pouvoir ouvrir des espaces nouveaux supplémentaires.